

Youth ONEFLY CUP 19 & 20 juin 2021- La Grande Motte Yacht Club de La Grande Motte

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le WhatsApp de l'épreuve ONEFLY CUP.



QR code à flasher pour intégrer le WhatsApp de l'épreuve.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le mât pavillon devant le Yacht club – côté plage.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Briefing compétiteurs	1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
Samedi 19 juin	12H45	14h00	Onefly
Dimanche 20 juin	9H	10h00	Onefly

6.2 Nombre de courses :

Date	Nombre de courses par jour	Maximum par jour
Samedi 19 juin	De 1 à 7	7
Dimanche 20 juin	De 1 à 7	7

14 Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est :

ONEFLY: sigle Onefly ROUGE sur fond blanc



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe 1 ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis par le Comité de Course et en accord avec les responsables de la Classe ONEFLY, en fonction des conditions météo, et seront communiqués au briefing compétiteurs, et sur le Whatsapp de l'épreuve au plus tard 45 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course de chaque jour.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée crayon jaune	Bouées Tétraédriques orange	Bouée crayon jaune

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la marque bouée crayon jaune.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 il n'y aura pas de changement de parcours.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée crayon jaune .

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Le temps cible pour effectuer le parcours est de 20 minutes.
Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation.
Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le WhatsApp de l'épreuve.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau des régates situé à l'entrée du club house.
- 16.3 Des avis seront affichés sur le WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé du YCGM. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le WhatsApp.
- 16.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17. CLASSEMENT

- 17.1 1 course est nécessaire pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire.
Le port d'un casque est obligatoire en toutes circonstances.
La Norme EN 1385 est recommandée pour le port du casque.
Un coupe ligne ou similaire est recommandé.
- 18.2 Contrôle à la sortie et au retour :
Si un système de contrôle est mis en place il sera signalé par l'envoi d'un pavillon « rouge » au mât de pavillons officiel à terre avec un signal sonore, 90 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour et se situera sur la terrasse du Club.
L'émargement virtuel par application au départ sera ouvert jusqu'à l'heure du premier signal d'avertissement du jour et pour le retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations. Il se fera virtuellement par application :
<https://form.jotform.com/211651509485054>
- 18.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.
Tout concurrent quittant le site de la régata pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régata avant le premier départ.
- 18.4 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.

18.5 Pour aider, les bateaux de sécurité, les signaux de bras suivant sont recommandés :

J'ai besoin d'assistance

Signaux main ouverte à bout de bras



Je vais bien et je n'ai pas besoin d'assistance

Placer la main sur la tête



Le canal VHF de la régates déclaré sera le 72.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Néant

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : Néant

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

24. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque série Fille et Garçon dans la mesure où celles-ci peuvent être constituées .

25. DECHARGE DE RESPONSABILITE

25.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue Occitanie, le Yacht Club de la Grande Motte, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

25.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DESIGNES :

Présidente du comité de course :	Cathy POST (Comité de Course Nationale FFVoile)
Comité de course adjoint :	Mathieu MAUDET (Comité de Course Régional FFVoile)
Président du jury :	Nicolas COMPTA (Jury National FFVoile)
Juge stagiaire :	Mathias MOLES (Jeune Arbitre FFVoile)
Juge stagiaire :	Baptiste DESCRIAUD (Jeune Arbitre FFVoile)
Commissaire aux résultats :	Mariette ELBEZE Commissaire FFVoile)

ANNEXE 1 – ZONES DE COURSE



